

bioMérieux S.A.
Société anonyme au capital de 12 029 370 euros
Siège social : Marcy l'Etoile (Rhône)
673 620 399 RCS LYON

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR
(1) LA COMPOSITION DU CONSEIL
(2) LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET
(3) LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE
GESTION DES RISQUES

Le présent Rapport a été soumis au Comité d'Audit et arrêté par le Conseil d'administration du 18 mars 2014.

Il est rappelé que ce Rapport a été rédigé en concertation avec différents départements de la Société, notamment les Directions des Affaires Juridiques et Propriété Intellectuelle, des Affaires Réglementaires, Financière, Système de Management de la Qualité, Health, Security and Environment (HSE), Systèmes d'Informations, Ethique & Conformité, et de l'Audit Interne.

1. COMPOSITION DU CONSEIL ET APPLICATION DU PRINCIPE DE REPRESENTATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES EN SON SEIN

1.1 - Composition et organisation

La Société est constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'administration (cumul des fonctions) et de nommer un Directeur Général Délégué, administrateur.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, Monsieur Jean-Luc Belingard est Président Directeur Général. Monsieur Alexandre Mérieux est Directeur Général Délégué. Ils assument leurs fonctions pour la durée de leur mandat d'administrateur, à savoir jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En outre, les fonctions d'administrateur de Messieurs Alain Mérieux, Michele Palladino, Michel Angé, Georges Hibon et Philippe Archinard prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Au cours de l'exercice écoulé, aucun mandat d'administrateur n'a pris fin ou n'a été renouvelé.

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration est composé de neuf administrateurs dont quatre sont indépendants. Le détail de chacun des mandats est donné au § 7 du rapport de gestion social 2013.

Le Conseil d'administration n'est plus assisté de censeur depuis l'Assemblée générale annuelle 2012.

Enfin, quatre représentants du Comité d'Entreprise participent aux séances du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société a adopté, le 15 mars 2004, un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires. Ce règlement a ensuite été mis à jour en 2007, 2009 et en 2010 afin de tenir compte des nouvelles dispositions légales et des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF. L'ensemble des membres du Conseil s'est engagé à le respecter.

Ce règlement intérieur prévoit qu'avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge, ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil d'administration peut lui avoir apportés et s'y conformer.

Il prévoit également que l'administrateur :

- (i) bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise ;
- (ii) a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- (iv) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des Comités auxquels il appartient ;
- (v) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions ;
- (vi) est tenu à une obligation de loyauté ; et
- (vii) ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que conformément au Code de bonne conduite adopté par la Société.

1.2 - Administrateurs indépendants

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient, directement ou indirectement, aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement.

Compte tenu de cette définition, au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration comprenait quatre administrateurs indépendants sur les neuf qui le composaient :

- Madame Marie-Hélène Habert,
- Monsieur Michele Palladino,
- Monsieur Michel Angé,
- Monsieur Harold Boël.

1.3 - Application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 30 mai 2012 a nommé Madame Marie-Hélène Habert en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la nomination d'une femme en qualité d'administrateur, en remplacement d'un administrateur dont le mandat arrive à expiration.

Le Conseil d'administration continuera de proposer, progressivement, aux prochaines Assemblées générales des actionnaires de la Société, la nomination de femmes en qualité d'administrateur.

2. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 - Cadre légal du gouvernement d'entreprise

La Société se conforme en matière de gouvernement d'entreprise aux obligations légales et a également choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF qui synthétise les principes de gouvernement d'entreprise en vigueur. Ce code est consultable en ligne sur le site internet du MEDEF (http://www.medef.com/fileadmin/www.medef.fr/documents/AFEP-MEDEF/Code_de_gouvernement_entreprises_Afep_Medef_juin_2013.pdf).

Les dispositions de ce code qui ont été écartées, ainsi que les motifs, sont exposés ci-après :

Concernant les mandats des dirigeants

Le renouvellement par tranche ou par bloc des mandats : compte tenu du renouvellement en 2010 du mandat de sept administrateurs sur neuf, le système de non-renouvellement par tranche ou bloc, est difficilement applicable. Ainsi, l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2013, devra voter le renouvellement de sept mandats d'administrateurs sur neuf.

Concernant l'évaluation de la Direction Générale par le Conseil d'administration

L'évaluation des performances de la Direction Générale est appréciée par les membres du Conseil d'administration de manière indépendante et collégiale.

Compte-tenu, d'une part de l'exercice de la Direction Générale par le Président et donc de sa présence aux réunions du Conseil d'administration, et d'autre part de la présence de Monsieur Alexandre Mérieux en qualité d'administrateur et Directeur Général Délégué, l'évaluation des performances de la Direction Générale est appréciée par les membres du Conseil d'administration en présence de la Direction Générale.

2.2 - Les travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...), non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

Enfin, le règlement intérieur prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à cinq reprises. L'émargement du registre de présence au Conseil d'administration fait apparaître que tous les administrateurs étaient présents ou représentés à chacune de ces réunions, et le Conseil a ainsi notamment :

- procédé à l'examen des revues trimestrielles de la marche des affaires sociales et des projets majeurs de la Société ;
- arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et préparé l'Assemblée générale, notamment par l'approbation des différents rapports légaux et le descriptif de programme de rachat d'actions ;

- arrêté les comptes semestriels et le rapport y afférent ;
- évalué le fonctionnement du Conseil d'administration, et sa composition ;
- arrêté la rémunération du Président Directeur Général pour l'année passée (constatation de l'atteinte des objectifs) et fixé les objectifs de sa rémunération pour l'année à venir ;
- délibéré sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- donné délégation de pouvoir à son Président Directeur Général pour l'année 2014 en matière de cautions, avals et garanties ;
- autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ;
- autorisé l'acquisition de la société américaine BioFire Diagnostics Inc. et son financement ;
- décidé de la fusion simplifiée par voie d'absorption de la société AES Chemunex SA ;
- attribué gratuitement des actions aux salariés du Groupe ;
- mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions ;
- approuvé des conventions réglementées.

Le Conseil d'administration consacre, comme décrit dans son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité et l'efficacité des débats au sein du Conseil, (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'administration dans l'exercice de ses missions, (iii) d'analyser les raisons d'éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires et (iv) d'analyser les critères d'indépendance des administrateurs.

Lors de sa réunion du 18 mars 2014, le Conseil d'administration a procédé à son auto-évaluation à partir notamment d'un questionnaire dans lequel chaque administrateur a pu faire part de sa position. L'analyse des réponses reçues, sur lesquelles le Conseil d'administration a débattu, a fait apparaître qu'une très large majorité des administrateurs estime que les missions et attributions du Conseil sont bien remplies et que son fonctionnement est satisfaisant tant dans la qualité et la quantité que l'efficacité de ses réunions. Les administrateurs jugent qu'ils ont un accès suffisant à l'information relative au Groupe et à son environnement. L'information qu'ils reçoivent pour débattre des sujets est jugée, par la majorité des administrateurs, comme ayant été présentée avec des analyses internes ou externes suffisantes pour leur prise de décision. Afin d'améliorer cette diffusion d'information, certains administrateurs recommandent qu'une information écrite plus complète leur soit communiquée (dans le cadre des comités uniquement) alors qu'elle est désormais diffusée suffisamment en amont des réunions. Ils se sentent pleinement indépendants par rapport à la Direction Générale avec une bonne liberté de parole individuelle et apprécient les efforts d'explications, le partage de connaissance et la présence des membres de la direction et du management

2.3 - Les Comités spécialisés du Conseil

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration peut constituer un ou plusieurs Comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil relativement à ces questions, et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par les études, investigations ou rapports des comités et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

2.3.1 - Le Comité d'Audit

Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein et ne faisant pas partie de la Direction de la Société. Il comporte une majorité d'administrateurs indépendants et un membre au moins présente des compétences particulières en matière financière et comptable.

Le Comité d'Audit, constitué le 20 décembre 2002, est composé, au 31 décembre 2013, de Messieurs Michel Angé, Harold Boël et Georges Hibon. Messieurs Michel Angé et Harold Boël sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est donc composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Michel Angé assure la présidence de ce Comité.

Michel Angé, compte-tenu de sa formation et de son expérience professionnelle dans la banque, est le membre du Comité d'Audit « présentant des compétences spécifiques en matière financière ou comptable » tel que prévu par l'article L.823-19 du Code de Commerce et le Rapport du groupe de travail sur le comité d'audit (AMF, 22 juillet 2010). Messieurs Hibon et Boël, au regard de leur parcours professionnel dans les directions générales de grands groupes pharmaceutiques pour le premier, et industriels pour le second, présentent également les compétences requises.

Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité se réunit (y compris par conférence téléphonique) autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration. Le Comité désigne un Président parmi ses membres, n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) et aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe. Le Comité invite, en fonction des points mis à l'ordre du jour, les membres de la Direction Financière, de la Direction Générale, de l'Audit Interne, des Relations Investisseurs ou encore les Commissaires aux comptes. Il peut avoir recours à des experts extérieurs, en tant que de besoin. Le Comité d'Audit peut, en concertation avec le Président du Conseil d'administration, disposer de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission.

Travaux du Comité d'Audit

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration en étant notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ; de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ; du contrôle de l'indépendance des Commissaires aux comptes et de la revue des projets de communication financière portant notamment sur les comptes semestriels et sur les ventes trimestrielles.

Le Comité d'Audit se réunit environ 4 jours avant le Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels et semestriels et fait un compte rendu de sa réunion. Il s'est réuni à six reprises en 2013. Tous ses membres étaient présents à toutes les réunions.

Il a notamment procédé à la revue des communiqués de presse portant sur le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2012, les comptes annuels 2012, les comptes semestriels 2013, le chiffre d'affaires du premier, du deuxième et du troisième trimestre 2013. Il a revu les comptes semestriels et annuels et rapports y afférents. Le Comité a également examiné le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et les principaux litiges, risques et engagements hors bilan et les conditions d'émission d'un emprunt obligataire. Enfin, il a fait un point sur le contrôle interne et la gestion des risques, notamment en débattant avec les responsables de l'audit interne sur les missions menées au cours de l'année et sur le planning prévu pour l'année à venir. Le Directeur Financier a présenté les comptes annuels et semestriels incluant les annexes et les engagements hors bilan, et les Commissaires aux comptes ont fait un rapport détaillé de leur mission d'audit sur ces comptes. Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité d'Audit a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a présenté les observations qu'il a jugées utiles.

2.3.2 - Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations

Composition du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations est composé de trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Il est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Le Comité des rémunérations de la Société a été créé par le Conseil d'administration du 15 mars 2004 et modifié par le Conseil d'administration du 3 septembre 2010 qui a décidé de modifier les attributions dudit Comité afin de les étendre à des fonctions en matière de Ressources Humaines. Sa dénomination a été adaptée en conséquence en Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.

Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations était constitué, au 31 décembre 2013, de Messieurs Michel Angé, Michele Palladino et Alain Mérieux. Messieurs Michele Palladino et Michel Angé sont des administrateurs indépendants au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société. Le Comité est composé aux deux tiers de membres indépendants. Monsieur Alain Mérieux assure la présidence de ce Comité.

Fonctionnement du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations

Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

En matière de nominations, le Comité des Ressources Humaines a la charge de faire des propositions sur la composition du Conseil après avoir examiné tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionariat de la Société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats. En particulier, il doit organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réaliser ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers.

En matière de succession, le Comité doit établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible.

En matière de rémunération des mandataires sociaux, le Comité a pour missions principales de (i) faire des recommandations au Conseil d'administration concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du Président Directeur Général et, le cas échéant, du Directeur Général Délégué, (ii) proposer au Conseil d'administration un montant global pour les jetons de présence des administrateurs, les règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et dans les Comités et (iii) proposer au Conseil, le cas échéant, les règles de fixation de la part variable de rémunération des mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock-options et d'attribution gratuite d'actions, le Comité soumet au Conseil d'administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions de la Société proposée par le Président Directeur Général et, le cas échéant, le Directeur Général Délégué, et se prononce notamment sur les différentes catégories d'attributaires, les options accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le Comité.

Le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations s'est réuni, en présence de tous ses membres, à deux reprises en 2013. Les principaux sujets abordés au cours de ces réunions ont été les suivants : la politique de rémunération, le choix de nouveaux administrateurs, les attributions gratuites d'actions, la rémunération du Président Directeur Général et les modifications apportées au plan de retraite de bioMérieux Inc.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a remis toutes les informations utiles.

2.4 - Exercice de la Direction Générale

2.4.1 - Direction Générale

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

L'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général, est contrebalancée par la présence d'un Directeur Général Délégué, position occupée par Monsieur Alexandre Mérieux, dont les pouvoirs ne sont pas limités par rapport à ceux du Directeur Général. Par ailleurs, le Président Directeur Général ne prend aucune décision majeure sans accord du Conseil d'administration, qui statue collégalement, tel qu'indiqué ci-après.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général, à l'exception de certaines dispositions de son règlement intérieur qui impose au Directeur Général de le saisir concernant (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre et (iii) l'autorisation de procéder à toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles qu'en soient ses modalités...) non prévue dans le plan stratégique ou dans le budget et qui excède 30 millions d'euros.

La Direction Générale de bioMérieux est assistée dans ses fonctions par 3 Comités.

2.4.2 - Les Comités

Comité Stratégique

Ce Comité, composé aujourd'hui de trois membres (Messieurs Alain Mérieux, Alexandre Mérieux et Jean Luc Belingard), propose les orientations à moyen et long terme du Groupe et en particulier, (i) les axes de développement des domaines d'activité, (ii) les options scientifiques et technologiques, (iii) les axes de développement géographique, (iv) les stratégies d'alliance et de collaboration et (v) les axes de communication et de gestion de l'image du Groupe.

Comité de Direction

Ce Comité qui est présidé par Monsieur Jean-Luc Belingard, Président Directeur Général, regroupe Alexandre Mérieux - Directeur Général Délégué et Directeur de l'Unité Microbiologie et Opérations Industrielles, Michel Baguenault - Directeur des Ressources Humaines et Communication, Thierry Bernard - Directeur Opérations Commerciales Monde, Relations Investisseurs & Executive VP Chine, Nicolas Cartier - Directeur de l'Unité Microbiologie Industrielle, François Lacoste - Directeur Qualité Globale et de l'Unité Immunoessais, Marc Mackowiak - Chief Executive Officer de bioMérieux, Inc., Mark Miller, Directeur Médical et Directeur des Affaires Réglementaires, Alain Pluquet, Directeur de l'Unité Innovation et Systèmes, Claire Giraut – Directrice Finance, Achats et Systèmes d'information, et Stefan Willemsen, Directeur du Business Development, Affaires juridiques et Propriété Industrielle.

Ce Comité est en charge de l'application de la stratégie générale de la Société décidée par le Conseil d'administration. Il se réunit une fois par trimestre. Chaque session inclut une revue des opérations, de la situation financière, des ventes, de la situation en terme de ressources humaines, ainsi qu'un suivi de la stratégie et d'une analyse de la gestion du portefeuille de recherche et développement. Sa mission est de piloter les projets stratégiques, de décider des priorités et de mettre en œuvre les moyens nécessaires auprès des différentes directions de la Société, notamment de décider des investissements industriels (corporels ou incorporels) importants.

En parallèle, un comité restreint se réunit mensuellement sur des sujets nécessitant une prise de décision rapide.

Le Comité de Direction est tenu informé par le Global Compliance Officer du déroulement du Programme Ethique et Conformité (cf. § 3.3.1 de la présente Annexe 1), ainsi que par l'Audit interne de l'établissement du plan d'audit annuel ainsi que du résultat de ses interventions.

En matière de Recherche & Développement, le Comité de Direction est assisté par le comité Recherche et Développement (R&D) :

Comité R&D

En 2011, un Comité Recherche et Développement a été créé. Présidé par Jean-Luc Belingard, son rôle est :

- sur le plan scientifique, d'identifier, d'évaluer et de coordonner de nouvelles orientations innovantes, avant proposition au Comité de Direction ;
- sur le plan fonctionnel, d'optimiser les outils, méthodes, échanges permettant aux équipes de Recherche et Développement de servir efficacement les besoins des Unités.

Il choisit les nouveaux projets, en nomme les équipes et leur alloue des ressources. Il suit l'avancement des projets jusqu'à la commercialisation du produit concerné.

2.5 - Rémunérations et informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce

Le détail de la politique de rémunération et les montants des rémunérations versées aux administrateurs, au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué sont communiqués dans le Rapport de gestion publié dans le document de référence 2013.

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) figurent dans le Rapport de gestion, publié dans le document de référence 2013.

2.6 - Participation des actionnaires aux Assemblées générales

Le mode de convocation et de participation aux Assemblées générales figure aux articles 19 et 20 des statuts.

3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1 - Organisation générale du Contrôle Interne

Objectifs, périmètre et référentiel utilisé

Le Contrôle Interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- conduite des opérations, en ligne avec les orientations fixées par la Direction Générale ;
- fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- gestion et maîtrise des risques opérationnels et financiers.

Toutefois le Contrôle Interne ne peut fournir une garantie absolue que ces objectifs seront réalisés.

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe s'appuie sur :

- le référentiel « Internal Control - Integrated Framework » émis par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) ;
- le Cadre de Référence de l'AMF : « les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » ;
- les recommandations publiées par l'AMF.

Le dispositif de Contrôle Interne couvre l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

3.2 - Acteurs du Contrôle Interne

Direction Générale

La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'Audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du Contrôle Interne. Pour cette supervision, la Direction Générale s'appuie sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après (cf. § 3.4 de la présente Annexe 1).

Direction Financière

Sous l'autorité du Directeur Administratif et Financier, membre du Comité de Direction, la Direction Financière encadre des fonctions centralisées (contrôle de gestion, reporting et consolidation, trésorerie, financement et fiscalité), et les Directions Administratives et Financières de chacune des autres entités du Groupe.

Direction Système de Management de la Qualité

Le Département Système de Management de la Qualité (SMQ) a changé de rattachement direct au sein du Comité de Direction en 2013 afin de renforcer son indépendance et de continuer à mener à bien les missions décrites ci-dessous :

- la conformité des processus mis en œuvre pour concevoir, produire, distribuer, installer et maintenir les produits de bioMérieux aux besoins des clients et aux exigences réglementaires ;
- l'efficacité du système de management de la qualité de l'ensemble des entités du Groupe ;
- le suivi des réclamations émanant de clients et la mise en œuvre du processus de vigilance.

Cette Direction met en œuvre les moyens nécessaires en vue d'appliquer ou de faire appliquer par l'ensemble du personnel de l'entreprise les règles nécessaires à la réalisation des objectifs qualité et intervient notamment pour autoriser la mise sur le marché des produits, décider des mesures d'information aux clients et, le cas échéant, des actions correctives de terrain, incluant les rappels de produits.

Une procédure dite de « Post Market Surveillance » a également été mise en œuvre ; cette procédure consiste à évaluer de manière régulière la conformité, la performance et la pertinence du produit. Cette évaluation, largement documentée, est discutée et validée avec plusieurs départements opérationnels : Marketing, R&D, Opérations Industrielles, Service Client.

Le poste de responsable Qualité Développement Produit a été créé en 2014 afin d'améliorer les processus de développement des produits.

Direction Health, Security and Environment (HSE)

La Direction HSE élabore, soutient et contrôle l'application de la politique hygiène, sécurité et environnement.

Une politique hygiène, sécurité et environnement a été définie. Elle prévoit différentes mesures, recouvrant notamment (i) la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques, (ii) la recherche d'une plus grande efficacité énergétique, la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, (iii) la limitation des accès aux différents sites, ainsi qu'aux lieux et aux informations sensibles. Cette politique est élaborée par la Direction HSE et est mise en œuvre par la hiérarchie de chaque entité qui, sur son propre périmètre, a la charge d'assurer la protection des personnes, des actifs, ainsi que la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

Le département HSE assure également la veille de toutes les exigences réglementaires dans leur domaine (au niveau international, national et local), ainsi que le développement et la mise en œuvre des processus et procédures pour assurer leur conformité.

Direction des Systèmes d'Information

Les missions de la Direction des Systèmes d'Information visent à :

- supporter la stratégie et les processus métiers de bioMérieux en fournissant les services et produits répondant aux besoins exprimés par les utilisateurs du système d'information, en identifiant des opportunités de développement au travers de solutions innovantes et ce dans le respect des lois et des règles existantes ;
- assurer la disponibilité, la continuité et la performance des services informatiques mis à disposition, ainsi que d'en maîtriser les coûts ; apporter un support technique et fonctionnel aux clients internes et optimiser le potentiel des solutions et des services mis à disposition ;
- implémenter, exécuter et suivre le programme de sécurité informatique sur la base d'une gestion des risques pour garantir le contrôle et la protection des informations (confidentialité, intégrité) selon la classification établie ;
- réaliser des audits sur les processus internes et ceux de partenaires externes, afin de mesurer et contrôler la bonne exécution et le respect des procédures.

Pour réaliser ces objectifs, cette Direction est répartie sur différents sites du Groupe et plus particulièrement en France, aux Etats-Unis et en Chine. Elle s'appuie également sur un réseau de partenaires externes, notamment pour les opérations de proximité.

Une organisation et des processus de gouvernance des Systèmes d'information permettent de définir les priorités, décliner les objectifs puis suivre la bonne exécution des projets et la performance opérationnelle des services à l'aide d'indicateurs et d'enquêtes de satisfaction suivis tout au long de l'année.

Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Industrielle

La Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Industrielle assure la formalisation des rapports de bioMérieux avec l'extérieur (fournisseurs, clients, partenaires, Etats...) et la gestion du gouvernement d'entreprise en veillant à respecter les lois et règles existantes et à préserver l'intérêt de l'entreprise. Elle organise, en liaison avec les Directions concernées, la protection et la valorisation de l'innovation scientifique créée par bioMérieux. Pour réaliser ces objectifs, cette Direction s'est organisée en trois centres principaux en France, aux Etats-Unis et plus récemment en Chine ; elle s'appuie sur un réseau de consultants dans le reste du monde. Elle est organisée par expertise fonctionnelle et par zone géographique.

Global Compliance Officer

Rapportant régulièrement au Président Directeur Général, le Global Compliance Officer est responsable de l'établissement, de la promotion, et du suivi de la mise en place de toutes les règles d'éthique et de conformité, conformément aux lois applicables et au Code de bonne conduite de la Société (cf. § 3.3.1 de la présente Annexe 1).

3.3 - Le processus global de Contrôle Interne

3.3.1 - Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle de bioMérieux s'appuie sur les éléments suivants :

Programme Ethique et Conformité

Ce Programme est placé sous la responsabilité du Global Compliance Officer.

Son objectif est de garantir les politiques et pratiques qui illustrent clairement, tant en interne qu'en externe, l'engagement de bioMérieux pour une culture d'entreprise respectueuse de l'éthique et de l'intégrité. Le Programme vise à promouvoir une conduite éthique dans toutes les négociations commerciales de la Société, à former les collaborateurs au code d'éthique et aux lois qui s'y rapportent et à permettre à ceux qui ont des questions ou des inquiétudes, de les exprimer.

Le Global Compliance Officer est assisté d'un Comité Ethique et Conformité composé de représentants de différentes fonctions de l'organisation, dont : Opérations Globales, Opérations Commerciales, Finance, Ressources Humaines, Affaires Réglementaires, Affaires Juridiques, R&D, Systèmes d'Information, Communication interne et Audit interne.

Le Global Compliance Officer et le Comité Ethique et Conformité rendent compte du niveau de conformité de la Société et du déroulement du Programme au Comité de Direction.

Le Programme Ethique et Conformité s'appuie sur les éléments suivants :

Les valeurs piliers de bioMérieux

Le Groupe a défini ses valeurs piliers sous forme de convictions et de comportements qui permettent d'accompagner les collaborateurs au quotidien.

Le Code de bonne conduite Groupe

Le Groupe a défini, dans son Code de bonne conduite, les règles de conduite et d'intégrité encadrant le comportement de ses collaborateurs. Il a été remis à l'ensemble des salariés. Il permet de sensibiliser les collaborateurs du Groupe sur les points suivants :

- Respect des Lois ;
- Santé, Sécurité et Environnement ;
- Conflits d'Intérêts ;
- Ethique Professionnelle et Intégrité ;
- Protection et Utilisation Appropriée des Actifs ;
- Responsabilités Sociales.

Programme de prévention de la corruption

En complément du Code de bonne conduite du Groupe, la Société s'est dotée d'un manuel de prévention de la corruption qui informe les employés sur leurs responsabilités dans ce domaine. De plus, des formations sont déployées auprès des employés travaillant avec les représentants de gouvernements, les intermédiaires et acteurs du marché de la santé.

Les règles de déontologie boursière

Les collaborateurs susceptibles de détenir des informations privilégiées ont signé le règlement de la Société relatif aux opérations sur titres et au respect de la réglementation française sur le délit d'initié et le manquement d'initié.

Les règles en sont par ailleurs rappelées dans le Code de bonne conduite. De plus, une formation en ligne a été dispensée à un grand nombre de collaborateurs dans le monde.

Contrôle Interne dans les filiales

Les Directeurs Généraux et Directeurs Financiers de chaque entité ont la responsabilité du Contrôle Interne au sein de leur organisation, et s'engagent à mettre en place un système efficace afin d'assurer l'efficacité des opérations, la fiabilité des informations comptables et financières, l'utilisation optimale des ressources, tout en assurant la sauvegarde des actifs et la prévention de la fraude. En outre, au Brésil, en Russie, en Inde et en Chine, un directeur financier dédié a été nommé.

Par ailleurs, les investigations se poursuivent au Brésil suite à la découverte en juillet 2012 du détournement de certains chèques émis par bioMérieux Brésil.

Mise en place d'un Progiciel de Gestion Intégré

La Société a déployé sur 24 filiales un Progiciel de Gestion Intégré et prévoit de poursuivre ce déploiement à l'ensemble des entités du Groupe. L'uniformisation facilite la définition de procédures homogènes et donc la mise en œuvre d'un Contrôle Interne plus efficace.

Manuel Global du Système de Management de la Qualité

Un Manuel Global du Système de Management de la Qualité décrit le système Corporate de management de la qualité qui couvre la majeure partie des activités de l'entreprise, depuis la conception des produits jusqu'à leur livraison, leur installation et le service après-vente.

En plus de ce manuel, chaque filiale, chaque site de production et chaque site de R&D dispose d'une documentation locale complémentaire décrivant les dispositions qui lui sont spécifiques.

Ces manuels sont utilisés comme référence permanente pour la mise en œuvre, la gestion et l'amélioration du Système de Management de la Qualité, ainsi que dans le cadre des relations de bioMérieux avec ses clients.

Les référentiels réglementaires

Tous les produits du Groupe bioMérieux sont conçus, fabriqués et livrés dans le respect des référentiels qualité applicables.

La conception, la production et la livraison des produits s'inscrivent dans le cadre d'un système de management de la qualité certifié ISO 9001 (et ISO 13485 pour les produits de diagnostic *in vitro*), mis en place dans un cadre volontaire ou réglementaire.

Tous les produits destinés aux applications cliniques sont conçus et fabriqués sur des sites certifiés ISO 13485.

La FDA américaine est susceptible d'auditer les sites de production destinée au marché nord-américain. Elle a ainsi audité le site de Durham (Caroline du nord, Etats-Unis) au cours des années 2012 et 2013. La Société s'attache à résoudre les points soulevés dans la lettre d'avertissement (Warning Letter) d'août 2012.

3.3.2 - Suivi et gestion des risques

Le Groupe a rédigé des procédures d'évaluation et de gestion des risques. La mise en œuvre de ces procédures est en cours de déploiement au niveau des sites de production du Groupe qui comprend une évaluation des risques et la mise en place d'un plan de continuité d'activité.

Par ailleurs, des analyses et évaluation des risques sont régulièrement effectuées par diverses fonctions corporate telles que les achats et l'audit interne.

3.3.3 - Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont réalisées par toutes les directions fonctionnelles et opérationnelles sur la base des procédures du Groupe.

Les acteurs du Contrôle Interne (cf. § 3.2 de la présente Annexe 1) jouent un rôle déterminant dans les activités de contrôle.

3.3.4 - Information et communication

Le Groupe dispose de diverses procédures écrites (gestion de projets, gestion des investissements, processus financiers...), en français et en anglais, accessibles *via* son intranet et/ou des serveurs spécifiques.

3.4 - Pilotage et surveillance du dispositif de Contrôle Interne

La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'Audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du Contrôle Interne (leurs rôles et fonctionnements sont détaillés en première partie du présent rapport).

Pour cette supervision, ils s'appuient sur les travaux d'audits tels que décrits ci-après.

Direction de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit Interne est constituée d'une équipe centrale de trois personnes, qui s'appuie sur des ressources internes métier (une trentaine de collaborateurs). La Direction de l'Audit Interne s'assure que les procédures définies par le Groupe sont correctement appliquées dans les filiales et dans les fonctions centrales, en procédant à des audits.

Elle contribue ainsi à améliorer de façon continue les processus opérationnels *via* un dispositif d'analyse du risque, la réalisation d'audits internes et de missions de conseil.

Cette Direction est dotée d'une Charte d'Audit Interne qui définit sa fonction, sa mission, l'étendue de son domaine de compétences et la méthodologie utilisée, méthodologie qui répond aux standards de la profession.

A partir d'une analyse des risques centraux, l'Audit Interne établit un plan d'audit annuel, plan actualisé régulièrement.

La Direction de l'Audit Interne prépare une synthèse des travaux réalisés qui est présentée annuellement au Comité d'Audit et régulièrement au Comité de Direction.

Direction Management Global de la Qualité

Les départements d'assurance qualité, intégrés dans les fonctions et métiers, effectuent des audits réguliers afin d'évaluer les bonnes pratiques et de s'assurer du respect des procédures et de la conformité aux réglementations dans leur domaine d'expertise.

Ces audits effectués sur les sites ou filiales de la Société sont effectués par des auditeurs qualité internes, sur la base d'un programme établi annuellement.

Audits Externes

La Société fait l'objet de différents types d'audits externes.

Le collège des Commissaires aux comptes, composé de Ernst & Young et Autres et son réseau, et de Diagnostic Révision Conseil (DRC), audite les comptes consolidés et les comptes sociaux de la société mère bioMérieux SA, ainsi que les comptes sociaux de la très grande majorité des sociétés du

Groupe. Pour les autres filiales, le collège des Commissaires aux comptes s'appuie sur les travaux des auditeurs externes de ces sociétés.

Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des Commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution, ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du Contrôle Interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré.

Les travaux d'analyse et d'évaluation du Contrôle Interne au sein de la Société sont réalisés en étroite concertation avec les Commissaires aux comptes. Ils sont notamment informés des résultats des travaux de l'Audit Interne.

Par ailleurs, en accord avec la loi Grenelle II, un organisme tiers indépendant, en l'espèce, les Commissaires aux comptes, doit auditer les informations environnementales, sociales et sociétales publiées par la Société. Le premier audit a ainsi été réalisé en 2014 sur les données publiées au titre de la communication 2013.

Les Autorités réglementaires procèdent à des audits et inspections sur les sites de la Société, tel que décrit dans le § 6.3.5 du document de référence 2013.

Les clients pharmaceutiques de la Société conduisent également un grand nombre d'audits qualité dans le but de vérifier la conformité du système qualité de bioMérieux aux exigences BPF / GMP (Bonnes Pratiques de Fabrication / Good Manufacturing Practice) qui sont imposés aux fabricants de médicaments qui utilisent les produits bioMérieux pour leur contrôle qualité.

3.5 - Le processus de Contrôle Interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

3.5.1 - Définition et objectifs

Le Contrôle Interne comptable et financier des sociétés est un élément clé du Contrôle Interne. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière du Groupe et permet la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Au même titre que le Contrôle Interne en général, il s'appuie sur un dispositif global comprenant notamment la conception et la mise en place du système d'information du Groupe, les politiques et procédures de pilotage, de surveillance et de contrôle.

Le Contrôle Interne comptable et financier vise à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, autant que possible ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

3.5.2 - Organisation et acteurs

La Direction Financière

Comptabilité / Finance

bioMérieux a élaboré un « manuel des principes comptables et de consolidation » à l'usage des sociétés du Groupe. Celui-ci répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation à utiliser.

Au niveau de bioMérieux SA et de ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l'application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et répétitives, paramétrés dans des tables du système d'information de sorte à sécuriser et automatiser les traitements de données. Un nombre restreint d'écritures est enregistré manuellement dans ces entités.

Chaque Direction Administrative et Financière exerce une activité de « credit management » chargée de définir et actualiser périodiquement les niveaux d'encours par client et d'anticiper les risques de défaillance, notamment en faisant appel à des sociétés de rating financier.

Contrôle de Gestion

Chaque année, un budget annuel est élaboré sur la base du plan stratégique à cinq ans et validé en Conseil d'administration. Ce budget est utilisé pour le pilotage des performances économiques de chaque processus et entité juridique du Groupe.

bioMérieux et ses filiales disposent chacune d'une fonction contrôle de gestion chargée notamment du contrôle budgétaire. En outre, chaque fonction dispose d'un contrôle de gestion dédié qui élabore et suit leur budget annuel et assure la coordination entre les différentes entités juridiques du Groupe.

Consolidation

Le processus de consolidation est centralisé au sein du Groupe bioMérieux. L'équipe consolidation s'assure de la cohérence des états financiers des filiales avec les principes comptables du Groupe, explicités dans des procédures mises à la disposition des entités du Groupe. Elle dispose d'un progiciel de consolidation qui intègre l'ensemble des états financiers des filiales et les consolide selon le plan comptable du Groupe.

Le processus de consolidation comprend des phases d'analyse approfondie des comptes. Par exemple, la situation de trésorerie nette est rapprochée des suivis réalisés par la Trésorerie. Un rapport d'analyse trimestriel est établi et transmis à la Direction Générale du Groupe.

Trésorerie

Compte tenu du nombre de pays dans lesquels bioMérieux est implantée, cette fonction joue également un rôle important dans le dispositif de Contrôle Interne comptable et financier. Elle est plus particulièrement chargée de :

- gérer les équilibres financiers entre les entités du Groupe au moyen :
 - de prévisions de trésorerie annuelles révisées mensuellement à partir des échéanciers inclus dans le reporting,
 - d'un système de cash pooling dont bioMérieux est la société pivot. Ce système implique la plupart des filiales et permet d'optimiser la trésorerie du Groupe,
 - d'une politique prudente de gestion des excédents qui sont placés en conformité avec une procédure de placement validée par le Comité d'Audit.

- gérer les risques de change selon la politique du Groupe décrite au chapitre 20.1.1 du document de référence note 29.1.1. Les moyens mis en œuvre sont :
 - une politique de facturation des exportations hors Groupe en monnaies fortes,
 - la mise en place de couvertures d'une large partie du flux net exposé,
 - une actualisation mensuelle de ces couvertures en fonction des réalisations.

Toutefois, il subsiste un risque notamment lié au volant d'affaires et aux dettes localisés dans les pays émergents.

Outre l'impact sur les résultats de la Société, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres. La Société ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Contrôle des filiales

Le contrôle opérationnel des filiales est assuré au travers :

- des directions de zones géographiques qui contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales ;
- de la présence de membres de certaines fonctions opérationnelles et/ou financières dans les organes de contrôle (conseils d'administration ou assimilés) de l'activité des filiales ;
- de l'existence d'une fonction financière et administrative dans chacune des filiales ;
- d'une analyse mensuelle de leur reporting. Les principaux indicateurs de performance des filiales, notamment en termes de chiffre d'affaires et de structure financière, sont comparés aux mêmes indicateurs de l'année précédente, ainsi qu'à ceux du budget.

Direction des Relations Investisseurs

Les textes de toutes les éditions de la Société (rapports annuel et semestriel, communiqués de presse...) sont rédigés sur la base d'entretiens spécifiques. Ils sont soumis à un groupe de travail composé notamment de la Direction des Opérations Commerciales Monde et du Directeur Administratif et Financier du Groupe. Les communiqués de presse relatifs aux résultats et aux ventes font l'objet d'une revue par le Comité d'Audit.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc Belingard